

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue le 14 décembre 2021, en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne et par visioconférence et convoquée pour 19 h 00. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Mathieu Traversy, Benoit Ladouceur, Robert Morin, Marc-André Michaud, Bertrand Lefebvre et mesdames Patricia Lebel, Darllie Pierre-Louis, Michèle Demers, Vicky Mokas, Nathalie Lepage et Marie-Eve Couturier. Madame Anny Mailloux assiste par visioconférence (tel qu'autorisé par arrêté ministériel en raison de la pandémie de la COVID-19).

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 654-12-21 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 655-12-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 45, 46, 48, 63, 64 et 65 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 7 décembre 2021
5. Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2021
6. Liste des chèques émis au mois de novembre 2021
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

10. Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Adoption du calendrier 2022 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins et abrogation et abrogation de la résolution numéro 13 608-11-21
12. Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux travaux de cours d'eau pour l'année 2021
13. Mandat pour l'entretien des locaux des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2022
14. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste d'« Aménagiste » et autorisation d'engagement
15. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de « Directeur (trice) du service de l'environnement et du développement durable » et autorisation d'engagement
16. Dépôt du Rapport d'activités 2021 du Marché public moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM (dernier versement)
17. Participation financière de la MRC Les Moulins à l'édition de la « Boîte découverte » pour le temps des fêtes 2021 organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)
18. Seuil d'admissibilité dans le cadre du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ) - Hausse de la valeur uniformisée du bâtiment
19. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2022
20. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2022
21. Table des préfets et élus de la couronne Nord – Participation financière pour l'année 2022
22. Table des préfets de Lanaudière – Participation financière pour l'année 2022
23. Nomination des membres à la commission de consultation pour les projets de règlement de modification du schéma d'aménagement
24. Nomination de membres au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins (agriculteurs)
25. Nomination de membres au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins
26. Nomination de membres au comité relatif au Marché public moulinois
27. Nomination de membres au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins
28. Nomination au comité aviseur en lien avec l'Entente Accès entreprise Québec (AEQ) avec le MEI

29. Nomination de membres au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
30. Nomination de quatre (4) représentants en provenance du comité consultatif économique (CCE) et du comité consultatif touristique (CCT) au comité de développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins
31. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)
32. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration à la Fondation du Cégep de Terrebonne
33. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière
34. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière
35. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Centre régional d'Archives Lanaudière
36. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
37. Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate)
38. Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise INCIA Digital inc.
39. Autorisation de signature - Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise VGAM Biosciences inc. afin de changer de local pour passer de la zone collaborative à un bureau
40. Autorisation de signature - Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Siga Automation
41. Préavis de l'entreprise COVEL Inc. afin de mettre fin à sa convention d'incubation entre la MRC Les Moulins
42. Autorisation de signature - Addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 12 585-05-20 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-11-253 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin d'accorder une suspension du remboursement du capital de 8 mois
43. Autorisation de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts jusqu'au 31 janvier 2022 pour les prêts déjà signés accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)
44. Autorisation de signature - Addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 12 615-05-20 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-11-254 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de retirer l'obligation de maintenir en tout temps une principale place d'affaires dans la MRC Les Moulins

45. Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-12-___ du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier - **Retiré**
46. Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-12-___ du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier - **Retiré**
47. Prolongation du mandat pour des services professionnels de mentorat
48. Adoption du Plan de développement touristique 2022-2024 - **Retiré**
49. Adoption de la mise à jour des critères de sélections pour entreprises / organismes touristiques de la MRC Les Moulins
50. Projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2022
51. Approbation du *Kit Média touristique 2022*
52. Mandat pour des services relatifs à la gestion des kiosques au Salon de l'emploi 2022
53. Mandat pour des services de gestion du babillard électronique de l'emploi au Salon de l'emploi 2022
54. Autorisation d'achat - Publicités 2022 publiées par le journal La Revue
55. Autorisation d'achat - Publicités 2022 publiées par le magazine Reflet économique
56. Autorisation d'achat – Document promotionnel pour la Cuvée des entreprises 2021 par le journal La Revue
57. Achat d'outils marketing pour divers événements de la MRC incluant pour InnoHub La Centrale
58. Achat de publicités Facebook et à la radio dans le cadre de la campagne touristique hivernale 2022
59. Achat de publicité dans le Guide touristique 2022 de Lanaudière
60. Mandat pour la mise à jour de l'affichage extérieur aux bureaux d'InnoHub La Centrale suite à l'adoption du nouveau logo
61. Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires – Année 2022
62. Recommandation de la MRC Les Moulins concernant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture (dossier 433940) sur une partie des lots 5 654 745 et 5 654 744 à Terrebonne
63. Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affectation Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions - **Retiré**

64. Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affectation Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-18 - **Retiré**
65. Demande de modification au schéma d'aménagement (affectation usages contraignants au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexion – activités non agricoles en zone agricole) par la résolution numéro 312-05-2021 de la Ville de Terrebonne – Réponse de la MRC Les Moulins - **Retiré**
66. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 8 décembre 2021

67. Autres sujets

67.1 Nomination de représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL)

68. Période de questions

69. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 656-12-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 657-12-21 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 7 décembre 2021

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 7 décembre 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 658-12-21 Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2021

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2021 au montant de 118 165,41\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Décembre 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-292 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 799,61\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de décembre 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 659-12-21 Liste des chèques émis au mois de novembre 2021

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2021 pour un montant de 394 614,73\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Novembre 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-293 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 207,60\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de novembre 2021, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 660-12-21 Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Décembre 2021* »).

ADOPTÉE

13 661-12-21 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 14 décembre 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 14 décembre 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 662-12-21 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 2 décembre 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 2 décembre 2021 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 663-12-21

Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 7 décembre 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 7 décembre 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 664-12-21

Adoption du calendrier 2022 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins et abrogation et abrogation de la résolution numéro 13 608-11-21

CONSIDÉRANT les articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances du comité administratif;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 608-11-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 13 608-11-21, afin de modifier l'heure desdites séances du comité administratif de la MRC Les Moulins pour 9h30 au lieu de 10h00 ;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2022* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2022* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

QUE la résolution numéro 13 608-11-21 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

13 665-12-21 Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux travaux de cours d'eau pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins exerce sa compétence en matière de cours d'eau, depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel de la MRC Les Moulins affecte la somme que le conseil juge appropriée pour les fins de l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2021, la MRC Les Moulins a avancé les dépenses reliées à sa compétence en matière de cours d'eau ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à facturer aux municipalités locales, les dépenses reliées à l'exercice de sa compétence en matière de cours d'eau pour l'année 2021, toute intervention dans les cours d'eau effectuée par la MRC étant assumée par la municipalité où se situe une telle intervention.

ADOPTÉE

13 666-12-21 Mandat pour l'entretien des locaux des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager des locaux situés au 2^e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 7 décembre 2021, pour l'entretien ménager des locaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2^e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, au tarif de 425,00\$ par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager des locaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au deuxième (2^e) étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, au tarif de 425,00\$ par mois, excluant les taxes, à raison de deux (2) fois par semaine et une fois par mois lors des séances du conseil.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-294 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 5 100,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-160 « *Entretien ménager - concierge* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 667-12-21 Autorisation de procéder à l’affichage d’un poste d’« Aménagiste » et autorisation d’engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l’affichage d’un poste d’Aménagiste ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l’affichage et la diffusion de l’offre d’emploi pour le poste d’« Aménagiste », sur le site Internet de la MRC Les Moulins, d’Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal, de Réseau d’information municipale, de l’Association des aménagistes du Québec (AARQ) et de l’Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) et qu’il autorise également l’engagement d’un aménagiste.

ADOPTÉE

13 668-12-21 Autorisation de procéder à l’affichage d’un poste de « Directeur (trice) du service de l’environnement et du développement durable » et autorisation d’engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l’affichage d’un poste « Directeur (trice) du service de l’environnement et du développement durable » et d’en autoriser l’engagement;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l’affichage et la diffusion de l’offre d’emploi pour le poste de « Directeur (trice) du service de l’environnement et du développement durable » sur le site Internet de la MRC Les Moulins, d’Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal, de Réseau d’information municipale et de l’Ordre des ingénieurs du Québec et qu’il autorise également l’engagement d’un Directeur (trice) du service de l’environnement et du développement durable.

ADOPTÉE

13 669-12-21 Dépôt du Rapport d’activités 2021 du Marché public moulinois dans le cadre du protocole d’entente avec la Société de développement et d’animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM (dernier versement)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12 407-01-20, adoptée le 21 janvier 2020, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d’une entente dans le cadre de la tenue du Marché public moulinois pour les années 2020 et 2021 et que par la résolution numéro 13 154-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le déploiement du volet communication pour l’édition 2021

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole stipule qu’une somme représentant 25% de l’aide soit accordée conditionnellement au dépôt du rapport d’activités ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d’activités 2021 a été remis ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport d'activités 2021 du Marché public moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) soit et est accepté pour dépôt et conséquemment, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à versé à la SODAM, la somme de 25% de l'aide financière accordée pour l'année 2021, soit 24 532,50\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-295 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 20 782,50\$ pour l'année 2021, poste budgétaire 2622-974 « SODAM », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'une somme de 3 750,00\$ soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-974 «SODAM», le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-67 ayant déjà été émis par la résolution numéro 13 154-03-21.

ADOPTÉE

13 670-12-21

Participation financière de la MRC Les Moulins à l'édition de la « Boîte découverte » pour le temps des fêtes 2021 organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT le désir des membres du conseil à participer financièrement à titre de partenaire de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) dans le cadre de la 2e édition de la « Boite découverte »;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la participation financière de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'effectuer un transfert budgétaire;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 4 000,00\$, excluant les taxes, à la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) dans le cadre de la 2e édition de la «Boite découverte».

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert budgétaire suivant :

De 4 000,00\$ au poste budgétaire numéro 2621-419 «*Honoraires professionnels*», vers le poste budgétaire numéro 2622-976 « *Chambre de commerce et d'industrie* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-296 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 4 000,00\$, poste budgétaire 2622-976 «*Chambre de commerce et d'industrie*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 671-12-21

Seuil d'admissibilité dans le cadre du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ) - Hausse de la valeur uniformisée du bâtiment

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est mandataire aux fins d'application des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 244-01-16, la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ afin d'introduire le programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE selon les plus récents critères de la SHQ, les MRC et les municipalités qui souhaitent augmenter la valeur uniformisée maximale sur leur territoire doivent le faire au moyen d'une résolution municipale, sans que cette valeur n'excède le maximum prévu par la SHQ, soit 120 000 dollars ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 298-04-18, la MRC Les Moulins a établi la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible sur le territoire de la MRC Les Moulins dans le cadre dudit programme à 115 000,00\$;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité des mandataires de déterminer cette valeur maximale sur leur territoire, sans toutefois dépasser la nouvelle limite permise ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins établisse la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible sur le territoire de la MRC Les Moulins, dans le cadre du programme RénoRégion, à 120 000,00\$.

QUE la présente résolution soit transmise à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) ainsi qu'à l'entreprise mandatée par la MRC Les Moulins pour la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ.

ADOPTÉE

13 672-12-21

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se termine le 31 décembre 2021 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2022, la cotisation annuelle étant de 1 919,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-297 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 919,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « Associations », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 673-12-21

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2022

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) se termine le 31 décembre 2021 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2022, la cotisation annuelle étant de 2 538,31\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-298 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 538,31\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 674-12-21 Table des préfets et élus de la couronne Nord – Participation financière pour l’année 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s’engage à contribuer au financement de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, 23.56% de ses coûts jusqu’à concurrence d’une somme de 76 803,00\$ taxes incluses, pour l’année 2022.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-299 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 76 803,00\$ taxes incluses, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur métropolitain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 675-12-21 Table des préfets de Lanaudière – Participation financière pour l’année 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s’engage à contribuer au financement de la Table des préfets de Lanaudière pour l’année 2022;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Table des préfets de Lanaudière 18.35% de ses coûts jusqu’à concurrence d’une somme de 79 400,00\$, pour l’année 2022.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-300 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 79 400,00\$, poste budgétaire 2622-982 « *Table des préfets de Lanaudière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 676-12-21 Nomination des membres à la commission de consultation pour les projets de règlement de modification du schéma d’aménagement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit tenir une assemblée publique de consultation pour les projets de règlements de modification du schéma d’aménagement par l’intermédiaire d’une commission créée par le conseil formée des membres de celui-ci, qu’il désigne, laquelle est présidée par le premier dirigeant ou par un autre membre de la commission désigné par le premier dirigeant (article 53.1 *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*);

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer les membres de la commission de consultation pour les projets de règlement de modification du schéma d’aménagement;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la commission de consultation soit et est formée des membres du comité administratif de la MRC Les Moulins et qu'elle soit présidée par le préfet.

ADOPTÉE

13 677-12-21

Nomination de membres au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins (agriculteurs)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) postes de représentants des producteurs agricoles sont à combler au comité consultatif agricole (CCA) puisque les mandats de messieurs Vital Deschênes et Normand Bastien se termineront le 31 décembre 2021 ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Normand Bastien et Jasmin Mathieu soient et sont nommés au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentants des producteurs agricoles afin de siéger au comité consultatif agricole (CCA) jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

13 678-12-21

Nomination de membres au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 632-11-16, la version officielle du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer les représentants au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) de la MRC Les Moulins soit et est formé des membres du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins, du directeur (trice) de l'aménagement du territoire de la MRC Les Moulins, de l'aménagiste de la MRC Les Moulins, du directeur (trice) du service de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins, des employés municipaux de chacune des deux (2) villes et provenant des services suivants : un employé du domaine de l'urbanisme , un employé du domaine de l'environnement et un employé du domaine du développement économique.

ADOPTÉE

13 679-12-21

Nomination de membres au comité relatif au Marché public moulinois

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer deux représentants afin de siéger au comité relatif aux marchés publics moulinois ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Michèle Demers et monsieur Robert Morin soient et sont nommés pour siéger au comité relatif aux marchés publics moulinois.

ADOPTÉE

13 680-12-21

Nomination de membres au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 753-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif économique (CCE) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT l'expiration de certains sièges au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE certains sièges sont actuellement vacants, il y a lieu de les combler ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin d'être représentants au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins pour un mandat se terminant le 31 décembre 2023 :

Madame Renée Chartier	Secteur coopératives et Économie sociale
Monsieur Sylvain Chartier	Secteur industries et des technologies
Madame Mélissa Drouin	Secteur professionnel
Monsieur Charles-Antoine Gauvreau	Secteur industries et des technologies
Monsieur Michel Girard	Bureau Services Québec de Terrebonne
Monsieur Daniel Leduc	Service du développement économique de la Ville de Terrebonne
Monsieur Charles Thériault	Service de développement économique de la Ville de Mascouche
Madame Karyne Simard	Attachée politique de madame Lucie Lecours – circonscription de Les Plaines
Madame Valérie Boutin	Attachée politique de monsieur Pierre Fitzgibbon, député de Terrebonne
Monsieur Martin Poirier-Deschênes	Attaché politique de monsieur Mathieu Lemay, circonscription de Masson
Madame Julie Descormiers	Directrice d'INÉDI, Secteur enseignement supérieur et centres de recherche publics
Monsieur Robert Morin	Ville de Terrebonne

ADOPTÉE

13 681-12-21

Nomination au comité aviseur en lien avec l'Entente Accès entreprise Québec (AEQ) avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) (élu de Terrebonne au CCE)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adhéré au réseau Accès entreprise Québec (AEQ) mis en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et a entériné la signature d'une convention d'aide financière à cet effet par sa résolution numéro 13 096-02-21 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention prévoit la mise sur pied d'un comité aviseur, lequel doit au moins comprendre un représentant de la ville la plus peuplée de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 163-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité aviseur en lien avec l'Entente Accès-entreprise Québec avec le MEI et a désigné les membres du comité consultatif économique (CCE) à titre de comité aviseur conformément à l'article 4.6 de la Convention d'aide financière portant sur la mise en place d'Accès entreprise Québec (AEQ) ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 13 680-12-21, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins dont le mandat expirera le 31 décembre 2023 et a ajouté à la composition de ce comité un élu de la ville la plus peuplée de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme la désignation du comité consultatif économique (CCE) à titre de comité aviseur conformément à l'article 4.6 de la Convention d'aide financière portant sur la mise en place d'Accès entreprise Québec (AEQ), lequel comprend dorénavant un élu de la ville la plus peuplée de la MRC Les Moulins, soit Ville de Terrebonne.

QUE monsieur Robert Morin soit et est nommé afin d'être représentant de la ville la plus peuplée de la MRC Les Moulins au comité aviseur en lien avec l'Entente Accès entreprise Québec avec le MEI.

ADOPTÉE

13 682-12-21

Nomination de membres au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT l'expiration de certains sièges au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE certains sièges sont actuellement vacants, il y a lieu de les combler ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin d'être représentants au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins pour un mandat se terminant le 31 décembre 2023 :

Madame Kate Primeau	Ville de Terrebonne
Monsieur Gabriel Michaud	Ville de Mascouche
Madame Élyse Lafortune	Ville de Mascouche
Madame Marie-Eve Beaumier	Secteur « culture »
Monsieur Louis-Philippe Lemay	Secteur « culture/événements ».
Monsieur Claude Martel	Secteur « Géographe-historien »
Monsieur Yvon Fréchette	Secteur « restauration »
Monsieur François Thétreault	Secteur « culture »

ADOPTÉE

13 683-12-21 Nomination de quatre (4) représentants en provenance du comité consultatif économique (CCE) et du comité consultatif touristique (CCT) au comité de développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a formé un comité du développement économique et touristique (CDET) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a également formé un comité consultatif économique (CCE) et un comité consultatif touristique (CCT) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a permis à deux (2) représentants, en provenance de chacun de ces comités consultatifs, de siéger au comité du développement économique et touristique (CDET) ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des quatre (4) représentants actuels au comité du développement économique et touristique (CDET) expire le 31 décembre 2021, il y a lieu de combler ces quatre (4) sièges ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Renée Chartier et monsieur Sylvain Chartier soient et sont nommés à titre de représentants en provenance du comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins pour siéger au comité du développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

QUE messieurs Claude Martel et Yvon Fréchette soient et sont nommés à titre de représentants en provenance du comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins pour siéger au comité du développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

13 684-12-21 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Patricia Lebel soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL).

ADOPTÉE

13 685-12-21 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration à la Fondation du Cégep de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer le représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration à la Fondation du Cégep de Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Eve Couturier soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne.

ADOPTÉE

13 686-12-21 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer le représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Culture Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Eve Couturier soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière.

ADOPTÉE

13 687-12-21 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer le représentant de la MRC Les Moulins et de son substitut à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Patricia Lebel soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière.

ADOPTÉE

13 688-12-21 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Centre régional d'Archives Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer le représentant de la MRC au Centre régional d'Archives Lanaudière;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Robert Morin soit et est nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins au Centre régional d'Archives de Lanaudière.

ADOPTÉE

13 689-12-21 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer le représentant de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des Forêts privées de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Patricia Lebel soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

ADOPTÉE

13 690-12-21

Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux (2) représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate) ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Lepage et monsieur Bertrand Lefebvre soient et sont nommés à titre de représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate).

ADOPTÉE

13 691-12-21

Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise INCIA Digital inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l'entreprise INCIA Digital Inc.;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise INCIA Digital Inc.

ADOPTÉE

13 692-12-21

Autorisation de signature - Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise VGAM Biosciences inc. afin de changer de local pour passer de la zone collaborative à un bureau

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 440-06-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale avec l'entreprise VGAM Biosciences Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise VGAM Biosciences Inc. souhaite dorénavant changer de local, il y a lieu de modifier la convention d'incubation susmentionnée;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale de l'entreprise VGAM Biosciences Inc. afin de changer de local pour passer de la zone collaborative à un bureau à compter du 1^{er} octobre 2021, et ce, jusqu'à la fin de la convention prévue le 31 mars 2022.

ADOPTÉE

13 693-12-21 Autorisation de signature - Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Siga Automation

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 097-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale avec l'entreprise Siga Automatisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise- Siga Automatisation souhaite prolonger sa convention d'incubation jusqu'au 31 mars 2022, il y a lieu de modifier la convention d'incubation susmentionnée;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale de l'entreprise Siga Automatisation afin de prolonger la convention d'incubation, et ce, jusqu'au le 31 mars 2022.

ADOPTÉE

13 694-12-21 Préavis de l'entreprise COVEL Inc. afin de mettre fin à sa convention d'incubation entre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 907-04-19 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise COVEL Inc.

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 3 novembre 2021 de l'entreprise COVEL Inc., informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise COVEL Inc. dans un délai d'un mois, et ce, tel que prévu à ladite convention;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 3 novembre 2021 de l'entreprise COVEL Inc., informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation à compter du 1^{er} décembre 2021.

ADOPTÉE

13 695-12-21 Autorisation de signature - Addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 12 585-05-20 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-11-253 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin d'accorder une suspension du remboursement du capital de 8 mois

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé, par la résolution numéro 12 585-05-20, l'octroi d'un prêt PAU PME suite à la recommandation du comité susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné a recommandé, par l'extrait numéro PAU-21-11-253 du compte rendu de sa rencontre du 19 novembre 2021, qu'une suspension du remboursement du capital de 8 mois soit accordée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature d'un addenda afin qu'un moratoire additionnel de huit (8) mois sur le capital soit accordé, les intérêts étant cependant payables pendant la période du moratoire ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention de prêt dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 12 585-05-20, pour modifier la cédule d'amortissement afin de suspendre le remboursement du capital de huit (8) mois, tel que recommandé par l'extrait numéro PAU-21-11-253 du compte rendu de la rencontre du 19 novembre 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉE

13 696-12-21

Autorisation de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts jusqu'au 31 janvier 2022 pour les prêts déjà signés accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré dans tout le territoire québécois, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique* ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins relativement audit Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de différents avenants à la convention susmentionnée, dont un avenant afin de mettre en place le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE la condition financière des entreprises ayant déjà reçu des prêts se détériore ;

CONSIDÉRANT la directive donnée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) (cadre d'intervention transmis le 26 novembre 2021 – article 4A, in fine) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite permettre ladite prolongation de la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts jusqu'au 31 janvier au bénéfice des entreprises admissibles ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la prolongation de la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts jusqu'au 31 janvier 2022 pour toute entreprise intéressée qui bénéficie déjà d'un prêt accordé dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) avec le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

ADOPTÉE

13 697-12-21

Autorisation de signature - Addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 12 615-05-20 tel que recommandé par l'extrait PAU-21-11-254 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de retirer l'obligation de maintenir en tout temps une principale place d'affaires dans la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé, par la résolution numéro 12 615-05-20, l'octroi d'un prêt PAU PME suite à la recommandation du comité susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné a recommandé, par l'extrait numéro PAU-21-11-254 du compte rendu de sa rencontre du 24 novembre 2021, de retirer l'obligation de maintenir en tout temps une principale place d'affaires dans la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature d'un addenda afin de retirer l'obligation de maintenir en tout temps une principale place d'affaires dans la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention de prêt dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 12 615-05-20, afin de retirer l'obligation de maintenir en tout temps une principale place d'affaires dans la MRC Les Moulins, tel que recommandé par l'extrait numéro PAU-21-11-254 du compte rendu de la rencontre du 24 novembre 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉE

13 698-12-21

Prolongation du mandat pour des services professionnels de mentorat

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 173-09-19 le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires pour une durée d'un an, et ce, pour un montant ne dépassant pas 41 200,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 783-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de prolonger, aux mêmes conditions et modalités, le mandat de madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires jusqu'au 31 janvier 2021, et ce, sans augmenter le coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 124-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de prolonger, aux mêmes conditions et modalités, le mandat de madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires jusqu'au 30 août 2021, et ce, sans augmenter le coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 533-09-21, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de prolonger, aux mêmes conditions et modalités, le mandat de madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires jusqu'au 31 décembre 2021, et ce, sans augmenter le coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat susmentionné est expirée, mais que le montant maximum de 41 200,00\$, excluant les taxes, n'a pas été atteint ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger le service de mentorat jusqu'au 31 janvier 2022, sans toutefois augmenter le coût du mandat initial ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de prolonger, aux mêmes conditions et modalités, le mandat de madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires jusqu'au 31 janvier 2022, et ce, sans augmenter le coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à madame Suzanne Dauphin, de ses des honoraires professionnels, au fur et à mesure de l'accomplissement de son mandat et après réception de factures, et ce jusqu'à concurrence du coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-419 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 173-09-19.

ADOPTÉE

13 699-12-21 Adoption de la mise à jour des critères de sélections pour entreprises / organismes touristiques de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 690-12-18, le conseil a approuvé le document intitulé *Critères de sélection pour entreprises ou organismes touristiques* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une mise à jour des critères susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la mise à jour des critères de sélections pour entreprises / organismes touristiques de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

13 700-12-21 Projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé à l'appel de projets touristiques pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 355-12-19 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la constitution du comité d'évaluation des projets touristiques;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve l'octroi des subventions relativement aux projets suivants :

Présenté par	Subvention octroyée
Corporation événementielle créative	5000,00\$: Festival Chapô : Création d'une zone famille (décors et programmation spéciale)
Corporation événementielle créative	5000,00\$: Festival Frissons : création d'un monde des citrouilles
Corporation événementielle créative	1000,00\$: Festival Chapô : diffusion d'une vidéo promotionnelle sur les médias sociaux
Corporation événementielle créative	1000,00\$: Festival Frissons : campagne d'influenceurs

Groupe plein air Terrebonne (GPAT)	5000,00\$: Amélioration du snowpark par des lumières + un fil neige
Théâtre Côte à Côte	3000,00\$: Conception de 12 pièces de théâtre différentes, sous forme d'animations estivales dans le Vieux-Mascouche (3 représentations par samedi)
Voltizone	2000,00\$: Événement de qualifications internationales de Ninja Warrior en février 2022
Voltizone	2000,00\$: Événement de finale Ninja Warrior en juin 2022 avec possibilité d'estrades extérieures pour plus de spectateurs
Expo-Vente Country	1000,00\$: Organisation d'un festival country estival au centre-ville de Terrebonne (exemple : Parc St-Sacrement)

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-301 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 25 000,00\$, poste budgétaire 2622-991 « *Programme d'aide en développement touristique (OBNL)* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 701-12-21 Approbation du Kit Média touristique 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le document intitulé *Kit Média 2022*;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Kit Média touristique 2022*, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 702-12-21 Mandat pour des services relatifs à la gestion des kiosques au Salon de l'emploi 2022

CONSIDÉRANT la tenue du Salon de l'emploi 2022, les 18 et 19 mars 2022, il y a lieu de mandater une entreprise pour des services relatifs à la gestion des kiosques au Salon de l'emploi 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Décor Experts Expo, datée du 30 novembre 2021, au montant de 43 115,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Décor Experts Expo, datée du 30 novembre 2021, au montant de 43 115,00\$, excluant les taxes, pour des services relatifs à la gestion des kiosques au Salon de l'emploi 2022.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-302 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 43 115,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2621-419 «*Honoraires professionnels*», soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 703-12-21

Mandat pour des services de gestion du babillard électronique de l'emploi au Salon de l'emploi 2022

CONSIDÉRANT la tenue du Salon de l'emploi 2022, les 18 et 19 mars 2022, il y a lieu de mandater une entreprise pour des services de gestion du babillard électronique de l'emploi au Salon de l'emploi 2022;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Alizé ressources humaines, datée du 3 décembre 2021, au montant de 5 592,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Alizé ressources humaines, datée du 3 décembre 2021, au montant de 5 592,00\$, excluant les taxes, pour des services de gestion du babillard électronique de l'emploi au Salon de l'emploi 2022.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-303 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 5 592,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2621-419 «*Honoraires professionnels*» soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 704-12-21

Autorisation d'achat - Publicités 2022 publiées par le journal La Revue

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les placements publicitaires pour l'année 2022 dans le journal La Revue;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé « MRC Les Moulins –Planification publicitaire 2022 – La Revue » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat des publicités décrites au tableau intitulé « MRC Les Moulins –Planification publicitaire 2022 – La Revue » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant total de 17 938,50\$, excluant les taxes.

QU'en cours d'année la direction générale de la MRC pourra, si requis, autoriser des modifications quant aux dates de parution, aux formats et aux sujets dans la mesure où les budgets annuels sont respectés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-304 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 550,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *MRC autres / Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-304.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 120,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-341 « *InnoHub / Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-304.2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 720,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Industries / Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-304.3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 428,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Tourisme / Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-304.4 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 428,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-983 « *MIFI / Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 705-12-21

Autorisation d'achat - Publicités 2022 publiées par le magazine Reflet économique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les placements publicitaires pour l'année 2022 dans le magazine Le Reflet économique ;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé « MRC Les Moulins –Planification publicitaire 2022 – Reflet économique » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat des publicités décrites au tableau intitulé « MRC Les Moulins –Planification publicitaire 2022 – Reflet économique » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant total de 14 787,50\$, excluant les taxes.

QU'en cours d'année la direction générale de la MRC pourra, si requis, autoriser des modifications quant aux dates de parution, aux formats et aux sujets dans la mesure où les budgets annuels sont respectés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-305 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 14 787,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Industries - Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 706-12-21

Autorisation d'achat – Document promotionnel pour la Cuvée des entreprises 2021 par le journal La Revue

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un cahier spécial dans le journal La Revue sur les entreprises démarrées en 2021 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Journal La Revue, au montant de 5 375,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat des publicités décrites au tableau intitulé « MRC Les Moulins – Planification publicitaire 2022 – Dossier La Cuvée » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant total de 5 375,00\$, excluant les taxes.

QU'en cours d'année la direction générale de la MRC pourra, si requis, autoriser des modifications quant aux dates de parution, aux formats et aux sujets dans la mesure où les budgets annuels sont respectés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-306 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 375,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 707-12-21

Achat d'outils marketing pour divers événements de la MRC incluant pour InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC les Moulins jugent opportun de faire l'achat d'outils marketing pour divers événements de la MRC incluant pour InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise LES SERVICES XPRESSION NUM.ERIC INC., datée du 2 décembre 2021, au montant de 1 970,00\$, excluant les taxes et incluant la livraison, pour produire du matériel qui sera utilisé comme outil marketing avec le logo de la MRC et avec le logo Découvrir Les Moulins pour utilisation dans divers événements au courant de l'année (conférence de presse, salon de l'emploi, festival d'été, etc.), soit deux bannières en vinyle, une bannière de fond de kiosque, un support pour télé et une housse pour le support télé ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise LES SERVICES XPRESSION NUM.ERIC INC., datée du 2 décembre 2021, au montant de 2 245,00\$, excluant les taxes et incluant la livraison, pour produire du matériel qui sera utilisé comme outil marketing avec le logo d'InnoHub pour utilisation dans divers événements au courant de l'année ainsi qu'aux bureaux d'InnoHub, soit deux bannières de type << beach flag >>, trois bannières de type parapost et une housse pour support télé ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les soumissions de l'entreprise LES SERVICES XPRESSION NUM.ERIC INC., datée du 2 décembre 2021, excluant les taxes et incluant la livraison, pour l'achat d'outils marketing pour divers événements de la MRC incluant pour InnoHub La Centrale, soient et sont acceptées, aux montants 1 970,00\$, excluant les taxes et incluant la livraison et de 2 245,00\$, excluant les taxes et incluant la livraison.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-307 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 970,00\$, excluant les taxes et livraison, poste budgétaire 2920-726 « *Équipement et ameublement de bureau* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-307.1 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 245,00\$, excluant les taxes et livraison, poste budgétaire 2620-726 «Équipements – Innohub» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 708-12-21

Achat de publicités Facebook et à la radio dans le cadre de la campagne touristique hivernale 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC les Moulins jugent opportun de faire l'achat de publicités Facebook et à la radio dans le cadre de la campagne touristique hivernale 2022 ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Facebook, au montant de 2 275,00\$, excluant les taxes, pour les publicités Facebook dans le cadre de la campagne touristique hivernale 2022 ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise 96,9 Ckoi, au montant de 3 040,00\$, excluant les taxes, pour les publicités à la radio dans le cadre de la campagne touristique hivernale 2022 ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de publicités Facebook au montant de 2 275,00\$, excluant les taxes, dans le cadre de la campagne touristique hivernale 2022.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de publicités à la radio, au montant de 3 040,00\$, excluant les taxes, dans le cadre de la campagne touristique hivernale 2022.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux et après réception desdites factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-308 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant total de 5 315,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 «Publicité-information Tourisme» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 709-12-21

Achat de publicité dans le Guide touristique 2022 de Lanaudière

CONSIDÉRANT la parution prochaine du Guide touristique officiel 2022 de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'une page de publicité positionnée dans ledit guide en plus d'un quart de page, est de 4 950,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'une publicité dans la prochaine édition du Guide touristique 2022 de Lanaudière, au montant de 4 950,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-309 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 950,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information Tourisme* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 710-12-21

Mandat pour la mise à jour de l'affichage extérieur aux bureaux d'InnoHub La Centrale suite à l'adoption du nouveau logo

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins pour les bureaux d'InnoHub La Centrale suite à l'adoption du nouveau logo ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise LES SERVICES XPRESSION NUM.ERIC INC., datée du 6 décembre 2021, au montant de 2 170,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise LES SERVICES XPRESSION NUM.ERIC INC., datée du 6 décembre 2021, au montant de 2 170,00\$, excluant les taxes, pour la mise à jour de l'affichage extérieur aux bureaux d'InnoHub La Centrale suite à l'adoption du nouveau logo.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-310 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 2 170,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2620-726 « *Équipements – Innohub* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 711-12-21

Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires – Année 2022

CONSIDÉRANT l'offre de service transmis par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et Éco-Nature pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les MRC participant audit programme d'échantillonnage auront accès à toutes les données issues des divers suivis de la qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE 10 des 27 stations d'échantillonnage sont situées sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service prévoit de répartir les coûts de ce programme d'échantillonnage entre les MRC, le tout tel que détaillé dans ladite offre de service;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatique (MELCC) participe financièrement pour un montant de 25 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service transmise par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2022, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer au COBAMIL la somme de 19 015,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2022, le tout selon les termes et modalités suivantes :

- 1er versement (40%) le 1^{er} avril 2022;
- 2^{ème} versement (35%) le 15 juillet 2022;
- 3^{ème} versement (25%) à la présentation des résultats.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis afin de donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-311 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 19 015,00\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 712-12-21

Recommandation de la MRC Les Moulins concernant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture (dossier 433940) sur une partie des lots 5 654 745 et 5 654 744 à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, le conseil de la MRC Les Moulins est principalement composé de nouveaux membres ;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaiteraient obtenir une période supplémentaire pour pouvoir examiner le dossier concernant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture (dossier 433940) sur une partie des lots 5 654 745 et 5 654 744 à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT les journées fériées du temps des Fêtes ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins demandent une prolongation de délai pour soumettre leur avis dans le cadre du dossier concernant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture (dossier 433940) sur une partie des lots 5 654 745 et 5 654 744 à Terrebonne afin de pouvoir adopter une résolution à cet effet lors de sa prochaine séance le 25 janvier 2022.

ADOPTÉE

13 713-12-21 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 8 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 8 décembre 2021 ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 8 décembre 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 714-12-21 Nomination de représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL)

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer le représentant de la MRC au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL);

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Patricia Lebel et monsieur Benoit Ladouceur soient et sont nommés à titre de représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL).

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Une question est soulevée par M. Simon Duval, agriculteur localisé à Mascouche, portant sur la place qu'occupent les services de l'aménagement et de l'environnement à la MRC ainsi que sur les mesures que la MRC entend prendre pour s'assurer de la rétention du personnel. Aucune question des membres du conseil.

13 715-12-21 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe